



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

OBJET : 38 - Action Coeur de Ville - Signature d'une convention cadre

«Action Cœur de ville»

Signature d'une convention cadre

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

	Date	Avis
Commission n°6	11/09/2018	Favorable unanime

Lors de la 2^{ème} conférence nationale des territoires, le Premier Ministre a annoncé le lancement d'un appel à projet national «CŒUR DE VILLE» visant à renforcer, par des actions touchant à différents axes (habitat, développement économique et commercial, mobilité, aménagement urbain), l'attractivité et le développement des cœurs de Ville.

Besançon et le Grand Besançon ont décidé de porter une candidature à cet appel à projet, conscients qu'avoir un cœur d'Agglomération solide et dynamique est un élément clef de la dynamique globale du territoire et de sa notoriété.

Besançon fait partie des 222 villes lauréates et le premier Comité de Projet, associant l'ensemble des partenaires, s'est réuni le 3 juillet 2018 sous la présidence de M. le Maire de Besançon, et a lancé officiellement la mise en œuvre de ce plan sur son territoire.

Pour la Ville de Besançon et l'Agglomération, il s'agit d'impulser une dynamique en cœur d'agglomération afin de renforcer l'attractivité de tout son territoire. Ce projet «action cœur de ville» intègre de façon cohérente une stratégie d'ensemble et permet de donner de la visibilité, du rayonnement à un territoire qui veut se doter de tous les moyens pour continuer à progresser.

Centre névralgique et point de ralliement du territoire, le cœur de ville élargi (le centre-ville Boucle et Battant, avec des secteurs d'attention plus soutenue : pied de Citadelle, rue de la République et square Saint-Amour, et les franges du centre-ville : place Leclerc, îlot Pompiers, St-Jacques/Chamars), le projet «action cœur de ville» doit permettre de développer encore les fonctions métropolitaines que sont l'enseignement supérieur, la recherche, l'administration nationale, régionale, et départementale, etc.

Il s'agit de proposer un centre-ville multifonctionnel avec une offre de logements adaptée, une offre commerciale, touristique et culturelle, 365 j/an, reposant notamment sur les atouts du patrimoine historique. Un programme qui passe par l'optimisation de l'accessibilité et donc une stratégie de mobilité et de stationnement coordonnée.

Ce programme répond à deux ambitions :

- améliorer les conditions de vie des habitants des villes retenues,
- conforter le rôle moteur que celles-ci jouent dans le développement de leur territoire.

Les enjeux en sont multiples, il s'agit de :

- conforter et de faire revenir les ménages dans les logements en centre-ville,
- redonner de la force au tissu économique et commercial,
- favoriser la mobilité professionnelle pour développer l'emploi,
- améliorer la qualité de vie en facilitant les déplacements, les accès aux services publics, à la culture et au patrimoine...,
- soutenir la vie locale : requalification des espaces publics, animation des centres, usages des outils numériques...

222 villes, en France, dont Besançon, vont donc bénéficier d'une convention de revitalisation sur 5 ans pour redynamiser leur centre-ville, dispositif pour lequel l'Etat mobilise 5 milliards d'euros via la Caisse de Dépôts et Consignations, laquelle interviendra soit en fonds propres soit en prêts, Action Logement, et l'ANAH.

Ainsi, la Ville de Besançon signera avec l'Etat et éventuellement les partenaires associés, une convention, proposée en annexe de la présente délibération qui repose sur 5 axes structurants :

- de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat de centre-ville,
- favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- mettre en valeur les formes urbaines, le patrimoine et l'espace public,
- fournir l'accès aux équipements et services publics.

Ainsi, ce plan cœur de ville, c'est d'abord une ambition multiple :

- faire revenir des habitants, en particulier de jeunes actifs et des familles, en cœur de ville,
- redonner de la force et des perspectives de croissance au tissu économique et commercial,
- renforcer la notoriété et l'attractivité de cet espace pour ses habitants et les visiteurs.

Cœur de Ville, c'est aussi un plan d'actions opérationnelles qui va permettre d'accélérer la réalisation de différents projets dès cette fin d'année :

- Recrutement d'un chef de projet Action Cœur de ville sur 5 ans,
- Requalification et modernisation du marché des Beaux-Arts,
- Boutique de services connectée,
- Acquisition du 23 rue de la Madeleine par la SAEIMB en vue de rénovation et réalisation de logements PLS,
- Mise en place de nouveaux points d'apport volontaire au centre-ville (améliorer le cadre de vie des habitants et requalifier l'espace public : zéro déchet au sol),
- Amélioration de l'accès et de la mobilité dans le centre-ville de Besançon (projets mobilités KEOLIS),
- Accessibilité universelle : accès de tout à tous : Street & co et ACCEO,
- Prés de Vaux : aménagement Cœur de parc (déconstruction, aménagement du parc et sécurisation des vestiges conservés, reconversion des bâtiments conservés).

Ces actions ne sont que les premiers exemples de la mise en œuvre de ce plan qui sera complété par d'autres projets à construire et à mettre en œuvre de manière transversale.

Cœur de Ville, ce sont enfin des financements dont la mutualisation peut créer de véritables effets levier sur la redynamisation de notre centre-ville, et accélérer la réalisation d'opérations sur les 5 axes définis dans l'appel à projet.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à engager ce plan d'action et à signer tous les actes y afférents,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires potentiels, conformément aux plans de financement définis dans la convention cadre «Action cœur de ville», pour les actions sur lesquelles la Ville de Besançon est maître d'ouvrage, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

A circular seal of the City of Besançon, featuring a central figure and the text 'VILLE DE BESANCON' around the edge. A blue ink signature is written across the seal.

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0